



Ecole de navigation du Port d'Hyères

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

ECOLE DE NAVIGATION DU PORT D'HYERES

PRESENTATION

1) Notre histoire

Créée en 1993, l'école est le premier centre de formation implanté sur le port d'Hyères. L'école de navigation c'est pendant longtemps consacrée à la formation au permis côtier et à la mise en mains des bateaux multimoteurs.

Depuis 2009 nous avons étendu ses compétences à la formation à tous les permis bateaux et à l'accompagnement de toute personne désirant se perfectionner dans le domaine de la navigation

2) Notre projet

Vous faire naviguer avec plaisir, en sécurité, sans appréhension et en respectant la réglementation et les autres, quel que soit votre niveau de départ. Pour cela, nous mettons à votre disposition des moyens pédagogiques modernes, notre temps et notre savoir pour vous apprendre la navigation.

3) Nos « marques de fabrique »

L'école est implantée sur le port d'Hyères et le bateau de formation est amarré à proximité. Il n'y a pas de déplacement entre théorie et pratique.

Nous avons été sollicités, par la société des « Codes Rousseau » lors de la grande réforme du permis bateau pour participer à la rédaction des livres de code maritime.

Nous assurons la formation aux permis bateau du personnel de différentes administrations des ministères de l'intérieur et de la défense ainsi que de nombreuses entreprises et association du domaine maritime.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

L'école est une structure familiale, nous ne sommes que deux personnes.

Corinne, formée dans le domaine social, a intégrée l'école en 2009.

Ses fonctions principales sont :

- Accueil
- Gestion administrative des dossiers
- Gestion de la formation interactive
- Approvisionnement courant

Daniel, Retraité de la Marine Nationale et passionné par la mer, formateur depuis de 1996, a intégré l'école en 2009.

Ses fonctions principales sont :

- Accueil
- Formation et responsable de formation
- Gestion des devis et facturation
- Relation avec les organismes financeurs
- Approvisionnement spécifique

NOTRE OFFRE DE FORMATION

1) Les offres de formation réglementées

1.1) En quelques mots

L'école de navigation prépare aux permis bateau mer options « côtière » et « hauturière » et au permis eaux intérieures

Permis mer option « côtière » et « eaux intérieures » :

- Prérequis : Avoir 16 minimum et être apte physiquement
- Objectifs : Permettre au stagiaire de manœuvrer un bateau en sécurité, en respectant la réglementation et sans appréhension
- Durée : Variable selon la formule choisie
- Modalités pédagogiques
 - o Partie théorique : cours magistral suivi d'une préparation par réponse à des QCM corrigés et reprise du cours éventuelle
 - o Partie pratique : alternance d'explication et de manœuvres pratiques
- Méthodes d'évaluation :
 - o Partie théorique : Taux de réussite > à 84% lors des QCM
 - o Partie pratique : Observation des manœuvres et du comportement du stagiaire à la barre du bateau
- Résultat attendu : Obtention du permis bateau

Permis mer « hauturier » :

- Prérequis : posséder un permis mer valide en France
- Objectifs : permettre au stagiaire de naviguer en sécurité au-delà de la limite des 6 milles nautiques
- Durée : Trente et une heure de formation réparties sur une semaine de stage
- Modalités pédagogiques : Alternance de cours théoriques et de travaux dirigés sur la navigation
- Modalités d'évaluation : Maîtrise de la résolution des problèmes de navigation
- Résultat attendu : Obtention du permis hauturier.

1.2) Le programme

Permis mer option « côtière »

- Généralités
- La signalisation maritime
- Le règlement international pour prévenir les abordages en mer
- Les responsabilités du plaisancier
- Le matériel de sécurité
- L'utilisation de la radio à bord
- Signalisations diverses

Permis « eaux intérieures »

- Généralités
- Le balisage et les signalisations visuelles
- Les signaux sonores
- Les règles de navigation et de stationnement
- Les écluses
- Les marques et feux des navires

Permis mer option « hauturière »

- Rappels mathématiques
- La carte marine
- La navigation
- Les marées
- La météorologie
- Les équipements du bateau

2) Les formations n'entrant pas dans un cadre réglementé

La préparation au certificat restreint de radiotéléphoniste

- Connaissances générales sur l'organisation des systèmes de transmission et de secours à la mer
- La radiotéléphonie en ondes métriques (VHF)
- Le système mondial de détresse et de sécurité en mer et ses composants

Les cours particuliers et les mises en mains de bateaux

Le programme de la formation sera défini avec le stagiaire avant le départ en mer afin de travailler plus particulièrement ces points lors de la formation.

Pour toutes les autres prestations de formation, les objectifs, le programme de formation, les modalités pédagogiques et les tarifs seront définis par contrat ou convention

ACCEDER A NOS PRESTATIONS

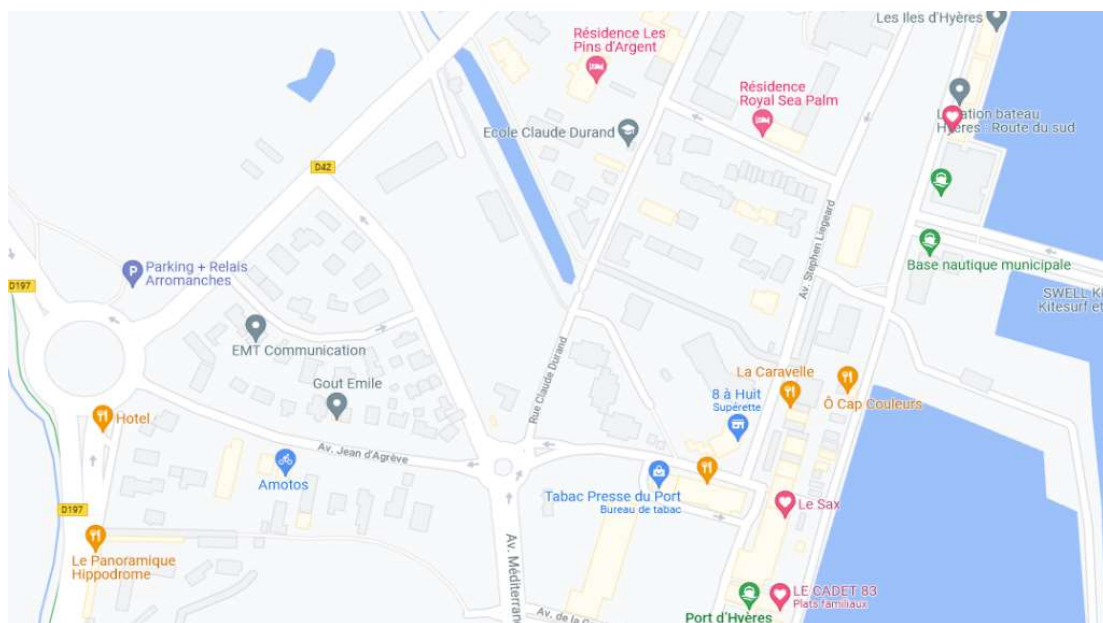
1) Accéder à nos locaux

L'école de navigation du port d'Hyères, SARL CORDAN

14, avenue du docteur Robin

23, centre commercial du nautisme

83400 Hyères - port



Ligne de bus : 63 : Centre-ville – aéroport : arrêt port Saint-Pierre

Taxis hyérois : Place du Maréchal Joffre - Centre-ville - 83400 Hyères - 04 94 00 60 00

2) Accéder à nos prestations si vous êtes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez faire valoir votre situation pour que nous puissions analyser la faisabilité de votre accueil et les adaptations possibles de la prestation, vous pouvez contacter notre référent handicap : **Daniel Dumont 06 09 95 11 79 ou 04 94 38 83 31 – info@permis-bateau.fr**.

Nous étudierons, en lien avec nos partenaires du handicap, les modalités spécifiques d'accompagnement à mettre en place, le cas échéant grâce à une aide matérielle et humaine.

Dans l'hypothèse où votre accueil n'est pas possible, nous vous réorienterons vers les acteurs institutionnels qui vous dirigeront vers d'autres solutions de formation.

NOTRE PEDAGOGIE : UNE APPROCHE « SUR-MESURE »

1) Le choix du présentiel

L'arrêté ministériel qui gère le permis bateau et les bateaux école impose une formation en présentiel de cinq heures au minimum pour expliquer au candidat le principal de la réglementation aux permis mer et eaux intérieures. Ce moment de face à face permet au formateur de s'assurer de la bonne compréhension par les stagiaires des différents points de la réglementation et de répondre aux questions des élèves.

Pour les formations qui n'ont pas cette obligation réglementaire de ce face à face, nous avons gardé ce principe pour permettre une meilleure acquisition des bases par les stagiaires et répondre le mieux possible à leurs questions.

2) Un alliage entre théorie et pratique conforme aux obligations réglementaires

Lors de la préparation à l'examen de code, le travail d'apprentissage alterne des séries de QCM sur un équipement conforme au système d'examen officiel et une correction personnalisée des erreurs commises et reprise de partie de cours si nécessaire.

3) Une approche individualisée

La formation pratique à la mer se déroule par groupe de deux stagiaires au maximum. Pendant qu'un des apprenants pilote le bateau pour réaliser les manœuvres, l'autre stagiaire peut mieux voir les actions effectuées et leurs conséquences sur la manœuvre et les réactions du bateau. Chaque action pratique est alternée avec une partie explicative pour permettre une meilleure acquisition de l'interaction entre le pilote et le bateau.

VOTRE PRESTATION : DE L'INSCRIPTION A VOTRE ACCOMPAGNEMENT SUR LA DUREE

1) L'inscription

L'inscription se déroule en deux parties :

- L'inscription à l'école qui passe par la signature d'un contrat de formation entre le stagiaire et l'école pour les formations individuelles ou par la signature d'une convention de formation pour les groupes qui suivent la formation dans un cadre professionnel.
- L'inscription au permis est effectuée par l'école dès la réception du dossier d'inscription qui nous permet de saisir les élèves sur la base officielle des permis bateau avec délivrance en retour d'un numéro de candidat qui permet le suivi administratif de la formation.

2) L'analyse de vos besoins en vue d'une approche personnalisée

Nous vous demanderons, lors de l'inscription, de nous indiquer dans un formulaire votre niveau part rapport au domaine maritime pour nous permettre d'analyser votre besoin et d'adapter notre formation à vos attentes.

- Dans le cas des formation réglementées, les objectifs nous étant imposés, seule notre pédagogie est modulable pour nous permettre de satisfaire votre besoin de formation.
- Pour les formations non réglementées l'analyse de vos besoins sera faite lors de votre inscription et le programme de formation établi conjointement pour une attente des objectifs que vous vous êtes fixés.

3) Un parcours pédagogique séquencé

Pour assurer une progression dans votre formation le déroulé de celle-ci est planifié.

Pour les formations réglementées, nous commençons toujours par le cours magistral en présentiel qui est décomposé en deux parties. A l'issue de ce cours commence la partie de préparation à l'examen de code à l'aide des QCM. Parallèlement à cette partie théorique nous commenceront la partie pratique et alternerons théorie et pratique pour vous présenter enfin à l'examen de code qui aboutira à la délivrance du permis bateau à l'issue.

Dans le cas des cours non réglementés, la formation commence toujours par un rappel des bases et augmente progressivement en alternant toujours explications théoriques et réalisations pratiques.

4) Des mesures pour éviter les ruptures

Pour vous permettre de consacrer un maximum de temps à votre formation, nous planifions votre formation en tenant compte de vos impératifs. Tous les cours que vous suivez sont planifiés avec votre aval. En cas d'impératifs, nous vous demandons de nous avertir afin de pouvoir reprogrammer le cours. Pour les formations ne pouvant supporter cette souplesse de planification, nous les avons organisées sur un stage d'une durée adaptée.

Si lors de formation vous rencontrer des difficultés de compréhension sur certaines parties du cours, nous vous demandons de nous en faire part rapidement afin de reprendre ces parties du cours.

5) Votre évaluation

Pour les formations réglementées nous vous évaluons sur la partie théorique à votre score sur les QCM et pour la partie pratique par l'observation de votre comportement, votre aisance et du respect de la réglementation lors des manœuvres effectuées.

L'évaluation finale étant l'obtention du permis préparé.

Pour les formations non réglementées, votre évaluation se fait par l'observation de votre comportement et de la maîtrise des exercices ou des manœuvres réalisés.

6) Un suivi qui se prolonge au-delà de la formation

A l'issue de la formation effectuée, nous restons à votre écoute pour répondre à toutes questions que vous vous posez. Vous pouvez passer à l'école ou nous contacter, nous répondrons au mieux à vos questions, afin que vous puissiez naviguer au mieux dans le respect de la réglementation et de la sécurité.

Et peut-être suivre d'autres formations que nous proposons.

UNE DEMARCHE QUALITE POUR GARANTIR VOTRE SATISFACTION

1) La prise en compte des appréciations, réclamations et incidents (abandons, dysfonctionnements, aléas, etc.)

L'ensemble des retours clients et parties prenantes est analysé pour, en permanence, améliorer le contenu de la formation ainsi que les process associés.

Nous avons fait appel à un organisme de recueil des avis pour avoir un retour impartial et réaliste de la qualité des formations que nous dispensons. Vous serez contacté quelques jours après votre formation pour répondre à un questionnaire.

Vous pouvez aussi laisser vos avis sur les différents réseaux sociaux de l'école. Nous vous donnerons les adresses pour y laisser un avis

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos retours, appréciations, avis, nous y répondrons systématiquement.

Vous pouvez nous envoyer vos avis ou amélioration à l'adresse électronique : info@permis-bateau.fr

Si la suite donnée à une réclamation ne vous convient pas, l'école de la navigation de Port-Hyères a désigné la structure de médiation ANM Conso qui est compétente pour l'ensemble des secteurs de l'économie (dont la formation).

Ainsi, vous pouvez saisir cette structure en cas de litige.

ANM Conso

Coordonnées :

2 rue de Colmar

94300 Vincennes

Tel : 01 46 81 20 95

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/index.php>

Si la médiation échoue, le litige devra être portée devant l'institution judiciaire. Le tribunal compétent est celui de Toulon.

2) Une démarche d'amélioration continue de nos procédures

Soucieux de nous inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, après avoir obtenu le label Datadock, nous sommes engagés dans le cycle de certification Qualiopi (audit programmé le 17 mars 2022).

POUR VOUS RESTAURER ET TROUVER UN HERBERGEMENT

1) Quelques adresses de restauration (liste non exhaustive)

Le Nautic : Espace Nautique

14, avenue du docteur Robin, 83400 Hyères port

Téléphone : 06 11 46 65 63

La Baraq à frite : Avenue Jean d'Agrève

Le Cadet 83 : 19, avenue du docteur Robin, 83400 Hyères Port

Téléphone : 04 94 00 65 23

2) Quelques adresses d'hôtels et gites

L'Hôtel de la « Potinière » : 29, avenue de la Méditerranée, 83400 Hyères port

Téléphone : 04 94 00 51 60

Le château de la Clapière : 2042 Rte de Pierrefeu, 83400 Hyères.

Téléphone : 04 94 31 26 58